

Les lieux

Un **lieu** est une **propriété** indiquant un endroit physique associé à un **événement**, et généralement pourvu d'une adresse postale et susceptible de recevoir des coordonnées géographiques (latitude et longitude).

Dans la norme **Gedcom**, le lieu est désigné par l'**étiquette** PLAC.

Les juridictions d'un lieu

La valeur d'un lieu se présente sous la forme d'éléments d'adresse séparés par des virgules, telle une adresse postale.

Exemple de lieu (tag suivi de sa valeur)

```
PLAC Lorient, 56100, Morbihan, Bretagne, France
```

Ces éléments du lieu s'appellent des juridictions. Une **juridiction**, également appelée **critère de lieu**, est donc un élément constitutif d'un lieu : la ville, le code postal, la région, le pays, etc.

Dans l'exemple ci-dessus, les juridictions sont : ville, code postal, département, région, pays .

Dans la norme Gedcom, les différentes juridictions d'un lieu sont organisées de façon linéaire, de gauche à droite, séparées par des virgules, et par ordre croissant d'importance administrative.

On écrira le lieu-dit à gauche de la ville, la ville à gauche de la région, et la région à gauche du pays, et non pas l'inverse.

L'exemple ci-dessus **ne peut donc pas s'écrire**

```
PLAC France, Lorient, Bretagne, Morbihan, 56100
```

La norme Gedcom permet de définir ses propres juridictions. On peut en effet définir le niveau paroisse ou lieu-dit par exemple, ou avoir deux codes pour la commune : le code postal et le code INSEE.

Ainsi on peut très bien avoir un code Insee pour décrire le lieu ci-dessus

```
PLAC Faouédic, Lorient, 56121, 56100, Morbihan, Bretagne, France
```

Le lieu-dit est avant la ville, et le code Insee est avant le code postal, ce sont des notions plus précises.

Usage de la virgule

Dans la norme Gedcom, la **virgule** est l'élément séparateur permettant de distinguer les différentes juridictions d'un lieu.

Si l'une des juridictions d'un lieu est inconnue, on laissera une place vide pour matérialiser cette juridiction.

Par exemple, en l'absence du lieu-dit et du code INSEE, le lieu de Lorient, cité plus haut, pourra revêtir la forme suivante :

```
PLAC , Lorient, , 56100, Morbihan, Bretagne, France
```

La virgule initiale, ainsi que les deux virgules qui se succèdent indiquent les emplacements des deux juridictions non renseignées (le lieu-dit et le code INSEE).

Pour la bonne compréhension à la lecture d'un lieu, il est donc indispensable de respecter l'emplacement des virgules, et évidemment ne pas utiliser de virgule à l'intérieur d'une juridiction.

- Par exemple, la ville de La Rochelle conserve son *blanc* entre *La* et *Rochelle*, mais n'en reçoit aucun autre, ni avant le *L* majuscule, ni après le *e* final.
- Pour faciliter la lecture, les différentes vues d'Ancestris (notamment les éditeurs) peuvent afficher des espaces dans le contenu des lieux (notamment après chaque virgule, conformément aux usages typographiques), mais le fichier Gedcom, lui, n'accepte aucun *blanc* de part et d'autre de ces virgules.

Format des lieux

Tous les lieux d'une même généalogie doivent être décrits selon les mêmes juridictions et dans le même ordre.

C'est le format des lieux.

Ce format est indiqué à l'intérieur du fichier Gedcom, pour tous les lieux de la généalogie, dans l'en-tête du fichier Gedcom.

Ce sont les lignes suivantes de l'en-tête (**HEAD**) du fichier Gedcom qui indiqueront cette correspondance

1 PLAC

2 FORM Lieudit, Commune, Code Insee, Code Postal, Département, Région, Pays

Ce format n'est pas indispensable dans l'en-tête mais en termes de cohérence et de qualité des données, nous recommandons fortement de l'utiliser.

Bien qu'Ancestris permette de saisir aussi le code postal, il est préférable d'utiliser le **code INSEE**.

En effet, un **code postal** peut regrouper plusieurs communes alors que le code INSEE (système de code Géographique créé en 1943), est unique pour chaque commune. Rien ne vous empêche cependant des saisir les deux codes.

Pour une généalogie couvrant plusieurs pays, il faut donc un format générique suffisamment étendu pour permettre de référencer les lieux de tous les pays concernés.

Modification du format des lieux

La fenêtre **Modification des critères de lieux** permet d'une part d'ajouter ou de supprimer un type de juridiction au format du lieu, et d'autre part de modifier l'ordre des différents types de juridictions, et ce pour tous les lieux et toutes les **entités** du fichier de généalogie. Cette fenêtre est accessible depuis le **Menu Fichier / Propriétés**.

La modification du format des lieux est aussi possible à partir de l'**éditeur Gedcom**, clic droit sur une ligne **PLAC**, **Menu contextuel**, commande **Modifier le format des lieux**.

Pour saisir un lieu, il convient de classer les différentes juridictions par ordre croissant d'importance, en séparant chaque niveau par une virgule.

Si une juridiction n'est pas renseignée, il faut maintenir la virgule.

Saisie d'un lieu

Principe

Si dans les **Préférences** vous avez opté pour la présentation **Distinguer les juridictions** ou **Séparer les critères de lieux**, vous n'avez pas à vous soucier des explications qui suivent, vous saisissez les juridictions séparément, c'est-à-dire, niveau par niveau.

Sinon, vous devez saisir vos lieux de manière globale, c'est-à-dire, comme une succession de juridictions séparées par des virgules.

Par exemple, pour un événement localisé au lieu-dit *Palais du Louvre* à Paris, code INSEE 75056, département de Paris, France, il convient de saisir

```
Palais du Louvre, Paris, 75056, , Paris, , France
```

- On ne met rien après le mot *France*.
- Si le lieu-dit est inconnu on met une virgule en début de ligne.
- Pour un événement dont on ne connaît que la commune, on écrit une virgule en tête et quatre virgules en fin de ligne

```
, Allanche, , , ,
```

Le principe est simple à retenir.

- *Du plus petit au plus grand*, et
- *Chaque terme séparé par une virgule*.

Auto-remplissage des juridictions du lieu

Pendant la saisie, un menu déroulant s'ouvrira vous proposant les lieux déjà connus commençant par la même chaîne de caractères. Un clic gauche sur la ligne proposée et OK pour valider.

Si vous avez choisi pour la saisie **Préférences** des juridictions séparées, cette fonction existe également, mais ligne par ligne.

Modification générale d'un lieu

Si vous vous apercevez que depuis le début, vous faites une erreur de frappe sur une localité, ou si une même localité a été enregistrée de façons différentes, vous souhaitez effectuer un changement de tous les lieux erronés en une seule fois sans avoir à retourner dans chaque lieu pour les corriger.

Cela est possible à partir d'un lieu dans l'**éditeur Gedcom**, ou à partir de la **Liste des lieux** ou de la **Table des lieux**.

Revision #13

Created 20 November 2019 09:45:16

Updated 21 January 2021 19:39:40 by frederic